



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	14

**OBJET :**

Stade de foot –  
Changement des  
poteaux

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 031-213102247-20240229-DEL\_2024\_02\_05-DE

S'LO

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2024-02-05**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 23 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. COLLA (Procuration à M. SAULNERON), M. DESERT-LACAY (Procuration à Mme GEVREY), M. LARQUE (Procuration à Mme ECHEVARNE)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les poteaux du stade de foot sont obsolètes et dangereux,

Considérant le projet de changer ces poteaux,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	TTC
Achat de nouveaux poteaux de foot	4 014,34 €	Département 31 – 40 %	1 606,00 €
		Commune – 60 %	2 408,34 €
<b>Total</b>	<b>4 014,34 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 014,34 €</b>

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de changement des poteaux du stade de foot pour un montant de 4 014,34 € HT,
- **Sollicite** l'aide du Département de la Haute-Garonne pour un montant de 1 606,00 €, soit 40 % du montant du projet,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>